

Codes UE = Unité d'Enseignement / EC = Élément Constitutif	Libellés UE/EC	Nombre de Crédits	Type d'évaluation CC (Contrôle continu) et/ou ET (Evaluation terminale) et/ou CP (Contrôle partiel) et pondération le cas échéant	Nature, durée et nombre épreuve(s) de première session (écrit, oral, rapport, projet...)	Période 1 (semaine calendaire)	Nature et nombre épreuve(s) de seconde session (écrit, oral...)	Période 2 (semaine calendaire)	Remarques
--	----------------	----------------------	--	---	-----------------------------------	--	-----------------------------------	-----------

1er semestre

UE 3A	Spécialisation disciplinaire et thématique	12	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	Cours d'approfondissement disciplinaire	4	100%			Écrit/oral					
	Cours au choix dans les bouquets thématiques	4	100%			Écrit/oral					
	Cours au choix	4	100%			Écrit/oral					

UE 3B	Outils et méthodologies avancées	18	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	SCSO 5102 Atelier d'écriture scientifique	5	100%					Remise d'une note de recherche sur la base du mémoire de M1 (2500 mots)	7	Remise d'une note de recherche sur un concept (2500)	24
	SCSO 5109 Professionnalisation et expression orale	2	100%			Assiduité et participation Participation à une journée d'échanges M1-M2					
	SCSO 5301 Suivi de projet et de stage	2	100%			Assiduité et participation				Oral	36
	Langues	3									
2 cours au choix parmi	Méthodes avancées	6	100%			Écrit/oral					
	SCSO5110 Ethnographie filmée	3	100%			Écrit/oral					
	SCSO5111 Traiter les données du Web	3	100%			Écrit/oral					
	SCSO5114 Séminaire de laboratoire	3	100%			Écrit/oral					
	GEOG5107 Géoarchéologie	3	100%			Écrit/oral					
	Cours au choix	3	100%			Écrit/oral					
	SCSO5120 Quantifier en ethnographe	3	100%			Écrit/oral					
	SCSO5108 Collecter des données sur les migrations	3	100%			Écrit/oral					
	SCSO5105 Méthodes quantitatives avancées pour sciences sociales	3	100%			Écrit/oral					

UE 4A	Outils	30	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	Stage ou expérience professionnelle ou mémoire				100%			Mémoire et soutenance	28	Mémoire et soutenance	36

Pour rappel - Conformément au Règlement des études de l'ENS de Lyon (Section V-Article 15-Les modalités de compensation des unités d'enseignement), pour les Étudiants inscrits administrativement à l'ENS de Lyon, **aucune compensation n'est possible entre les unités d'enseignement, ni entre les semestres.**

La note de 2de session remplace toujours à la fois la note de CP et la note d'ET obtenues en première session, et parfois la note de CC (en fonction du choix fait plus haut).

Pour l'évaluation des stages de SEE et mémoires de recherche de LSH, la seconde session éventuelle n'est ouverte qu'aux étudiants ne s'étant pas présentés à la première session.

Pour les cours relevant à titre principal d'une autre formation, ou opérés par un établissement co-accrédité, renvoyer aux MCC de ladite formation ou dudit établissement.